

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

La municipalité rappelle que, à compter du 15 mai et jusqu'au 30 septembre, le stationnement de tous véhicules est interdit de 10 heures à 19 heures, chaque jour, sur toute l'emprise des rues Saint Jean, Saint Jacques et du Pavillon. La gendarmerie en a été informée, et dorénavant dressera procès-verbal de toute contravention. Elle agira de même dans tous les cas de stationnement, en soirée et la nuit, hors des emplacements autorisés, et particulièrement quand cela occasionne des nuisances pour les riverains.

AGENDA MUNICIPAL

Vendredi 15 juin : 10h30
Tournée des Monuments
Historiques. Visite et bilan
sanitaire des Remparts.

Lundi 18 juin : 18h30
Cérémonie de l'Appel
Historique du 18 juin 1940

Mardi 19 juin : 20h30 Salle
Jauffret : Réunion du groupe
de travail n°1 de la démarche
préparatoire à la création d'une
Communauté de Commune en
Conflent

Samedi 23 juin : Feux de la
Saint Jean

Dimanche 24 juin : Marché de
la Saint Jean, place de l'église

Vendredi 29 juin : Feux de la
Saint Pierre

POUBELLES, SACS ET CARTONS D'EMBALLAGE

L'hygiène et le respect aussi bien des autres habitants que des visiteurs de notre cité doivent conduire à cet acte de civisme élémentaire—puisque'il ne s'agit ni plus ni moins que du respect de la loi—qui consiste à déposer désormais la totalité des ordures ménagères et les déchets résultant d'une activité professionnelle (emballages) exclusivement dans des poubelles ou conteneurs rigides et clos. Il n'y a donc que deux possibilités :

- soit tous les Villefrancois prennent d'eux même l'initiative d'exclure la dépose sur le trottoir de sacs poubelles (y compris soigneusement fermés, leur fragilité n'étant hélas pas à démontrer) et d'amoncellements de cartons d'emballage non compactés.

- soit la municipalité se verra contrainte de prendre un arrêté rappelant cette obligation, et de faire dresser procès-verbal par la Gendarmerie en cas d'infraction.

La conscience des devoirs civiques, et la prise en considération de la qualité de la vie dans notre village doivent conduire chaque Villefrancois à opter de lui même pour la première solution.

FOURRIERE ANIMALE

La municipalité a passé un contrat (au titre d'une délégation de service public) avec la société Anonyme CHENIL SERVICES, de Torreilles. Celle ci est désormais habilitée pour procéder, sur demande exclusive de la Municipalité, à la capture de tous chiens et chats errants sur le territoire communal. Les propriétaires concernés pourront récupérer leurs animaux en contre partie d'un règlement de 300 francs (au titre des frais de capture et de nourriture), auquel il faut ajouter 150 francs de frais de tatouage pour les animaux qui n'en bénéficient pas déjà.

NOUVEAUX SANITAIRES

La mise en place de sanitaires adaptés en nombre et en équipements à l'accueil d'un flux considérable de visiteurs est une exigence pour toute ville touristique. Le bloc WC situé Porte d'Espagne, au pied du Bastion du Roi, ayant fait la preuve de sa vétusté et de son inadéquation, la municipalité a fait réaliser, sous le contrôle de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, et avec le soutien financier du Département et de la Région, un ensemble de sanitaires aux Esplanades. Il en est attendu à la fois une meilleure satisfaction de nos visiteurs et la propreté des abords de la Porte d'Espagne, endroit agréable et apprécié des Villefrancois en toutes saisons. L'inauguration de ces sanitaires aura lieu prochainement, en présence de M. le Député BOURQUIN, Président du Conseil Général.

PLAN DE SECOURS COMMUNAL « INONDATIONS »

Les Pyrénées Orientales sont loin de la Somme, mais l'histoire l'a prouvé, il n'est pas de département à l'abri des inondations.

C'est pourquoi la Préfecture des Pyrénées/Orientales rappelle les « consignes et réflexes face aux risques de crues torrentielles »

- avant (c'est à dire quand la crue menace) :
 - fermer les portes et fenêtres
 - couper l'électricité
 - mettre les produits au sec
 - prévoir l'évacuation, et l'entreprendre si le risque d'inondation est confirmé, et tant que les conditions d'une sortie sans danger sont encore rassemblées.
- pendant
 - ne pas traverser les zones inondées (ni à pied, ni en voiture), ni les ponts,
 - s'informer auprès de la Mairie
 - rester dans les étages supérieurs des habitations et n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités.
- après la crue
 - ne pas consommer l'eau du robinet tant que la Mairie n'a pas confirmé sa potabilité
 - aérer et désinfecter les pièces
 - ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

A NOTER

- La permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées Orientales est assurée au Dispensaire, 12 rue des Pyrénées 66500 Prades (tél. : 04.68.05.39.64)
 - de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures les mardis
 - de 9 heures à 11 heures les vendredis
- Le Conseil Général des Pyrénées Orientales renouvelle la procédure du « programme Social Thématique Départemental » et de l'opération « maintien de propriétaires occupants de conditions modestes ». Ce programme permet aux propriétaires bailleurs actuels ou futurs, et aux propriétaires occupants, d'obtenir des aides financières non négligeables pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.
Le cabinet « DIAGNOSTIC » (tél. : 04.66.92.80.09, Mesdames Anne Marie BRU et Sylvie PONS) a été chargé de l'information sur ces aides. Il tiendra des permanences à la Mairie de Prades, les 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet, 2 et 30 août, 6 et 20 septembre, à chaque fois de 9h30 à 11h30.

VISITE CANTONALE

La Municipalité a reçu en mairie, mardi 5 juin, M. Christian BOURQUIN, Président du Conseil Général en visite cantonale dans les 11 communes du canton de Prades, dont les Maires sont tous nouveaux élus. Rose Marie SORIA, Adjointe, lui a souhaité la bienvenue et a excusé M. GALTE, Maire et quelques conseillers municipaux absents pour des raisons professionnelles.

Le Président BOURQUIN, accompagné de ses collègues Conseillers Généraux M. CARRERE, M. CASSOLY et M. OLIVE (Vices Présidents) et ses collaborateurs Mme BOISVERT, Directrice de Cabinet et M. FRANCERIES, Chef de Cabinet, a assuré la Commune de Villefranche de son soutien dans tous les projets à venir.

Les élus Villefranchois ont abordé différents points concernant :

- Le réseau d'assainissement et de voirie
- Les sanitaires
- Le « Pays d'Art et d'Histoire »
- Le projet d'aménagement d'une structure d'accueil touristique
- La RN 116

M. Le Président BOURQUIN a pris note de toutes ces questions qu'il suivra désormais avec attention.

L'INTERCOMMUNALITE (suite)

La municipalité de Villefranche de Conflent a participé activement aux six réunions organisées (en un mois !) par la Charte Intercommunale de Prades / Conflent, dont quatre en partenariat avec l'Association de Développement du canton d'Olette, sur le thème de l'Intercommunalité. Elle a obtenu que le périmètre de la future Communauté de Communes « Conflent », tel qu'il est en train de se dessiner en associant les cantons de Prades et d'Olette (moins Sansa, mais plus Fontpédrouse), soit élargi à Sauto et Mont Louis, ce qui

- souligne l'importance de la RN 116 comme axe structurant
- dote cette communauté de Commune d'une délimitation territoriale logique, et fortement marquée.
- permet à Villefranche d'envisager un partenariat constructif avec Mont Louis, autre place forte, à la fois dans le cadre de la future Communauté de Communes et dans celui du futur Parc Naturel Régional.

Une délégation de représentants des cantons de Prades et d'Olette s'est, au terme des réunions préparatoires, rendu le 30 mai à Paris pour solliciter l'avis de MAIRIE CONSEILS, organisme d'aide à la décision pour les communes.

Les préconisations de MAIRIE CONSEILS ont été portées le 7 juin à la connaissance de l'ensemble des 36 municipalités concernées. Trois groupes de réflexion ont été constitués, en vue de l'élaboration d'un projet commun. Le premier se réunira mardi 19 juin à 20h30 à la Salle Jauffret. Il s'agit d'une réunion réservée aux représentants des municipalités concernées, mais dont les conclusions seront portées à la connaissance de la population.

DES ORIFLAMMES SANG ET OR

La municipalité vient d'acheter 50 oriflammes sang et or, qui restent sa propriété, et qu'elle fera accrocher dans les rues pour les fêtes locales.

Quand il s'agira d'une manifestation publique autorisée, mais dont la municipalité n'est pas l'organisateur (comme ce fut le cas, pour le week-end de Pentecôte, avec l'accueil du Congrès National de l'Union REMPART), la réalisation et la fixation (par adhésif) d'un transparent portant un court texte d'annonce, et la mise en place de l'ensemble (location d'un camion nacelle) seront à la charge financière de l'organisateur.

RECHERCHES D'EMPLOIS SAISONNIERS

La Municipalité reçoit régulièrement des lettres de recherches d'emplois saisonniers à Villefranche de Conflent. Pour des raisons évidentes de discrétion, elle ne peut en communiquer les noms et adresses des auteurs dans le journal, mais le secrétariat de Mairie tient ces coordonnées à la disposition de tout employeur potentiel. Les candidatures actuellement disponibles sont les suivantes :

- une dame demeurant à proximité de Villefranche, expérience de la restauration en collectivité, disponible pour tout emploi de toute durée.

- une lycéenne en vacances dans un camping voisin cherche quelques heures par jour d'entretien en juillet / Août

- une Pradéenne recherche tout emploi de secrétariat (expérience professionnelle), d'employée de collectivité ou de vendeuse. Pas de limite de durée.

- un lycéen pradéen (mineur) recherche tout emploi saisonnier en juillet / août.

LES ANIMATIONS DE L'ETE 2001 A VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Les membres du Comité des Fêtes se sont réunis le 28 mai pour préparer les animations de l'été, en collaboration avec la municipalité. Le programme arrêté est le suivant :

- 23 juin, Saint Jean :

- 10h30 accueil de la flamme du Canigou

- 21h défilé nocturne, les enfants sont invités à s'habiller avec un tee-shirt blanc

- 22 h feux et grillade

- 24 juin : « Marché de la Saint Jean »

- 10 h défilé de véhicules anciens

- place de l'église : toute la journée ; marché de produits du terroir (cocas catalanes, jus de fruits, miel, escargots...)

- 29 juin, Saint Pierre : à 21 h Bastion de la Boucherie

- 20, 21 et 22 juillet, Saint Jacques : Porte d'Espagne

- Septembre : bal des saisonniers.

INFORMATION ASSOCIATIVE

NAVETTE DU MARCHÉ :

Comme chaque année, l'Association Culturelle suspend pour l'été la navette gratuite pour le marché de Prades qu'elle assure chaque mardi. La dernière aura eu lieu mardi 12 juin. Ces navettes reprendront courant septembre.

Rose Marie SORIA

JOURNEES DU PATRIMOINE DE PAYS :

La Fédération Nationale pour la Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux organise, en partenariat, pour le Conflent, avec le Projet de Parc Naturel Régional, la Réserve Naturelle de Jujols, l'ADECO, le Musée de Cerdagne, l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement, l'ONF et REMPART Languedoc Roussillon, la 4ème Journée du Patrimoine de Pays, qui se déroulera **dimanche 17 juin 2001**, et dont la coordinatrice pour les Pyrénées Orientales est Sylvie RODERE.

Pour Villefranche, le programme est le suivant :

- 8h30 : rendez vous sur le parking de la porte d'Espagne. Départ en 4x4 pour le pla del Ferrer.

- Visite d'une carrière, et du hameau de Flassa. Pique nique.

- 15h : présentation des marbres du Conflent par J.P. COGNET

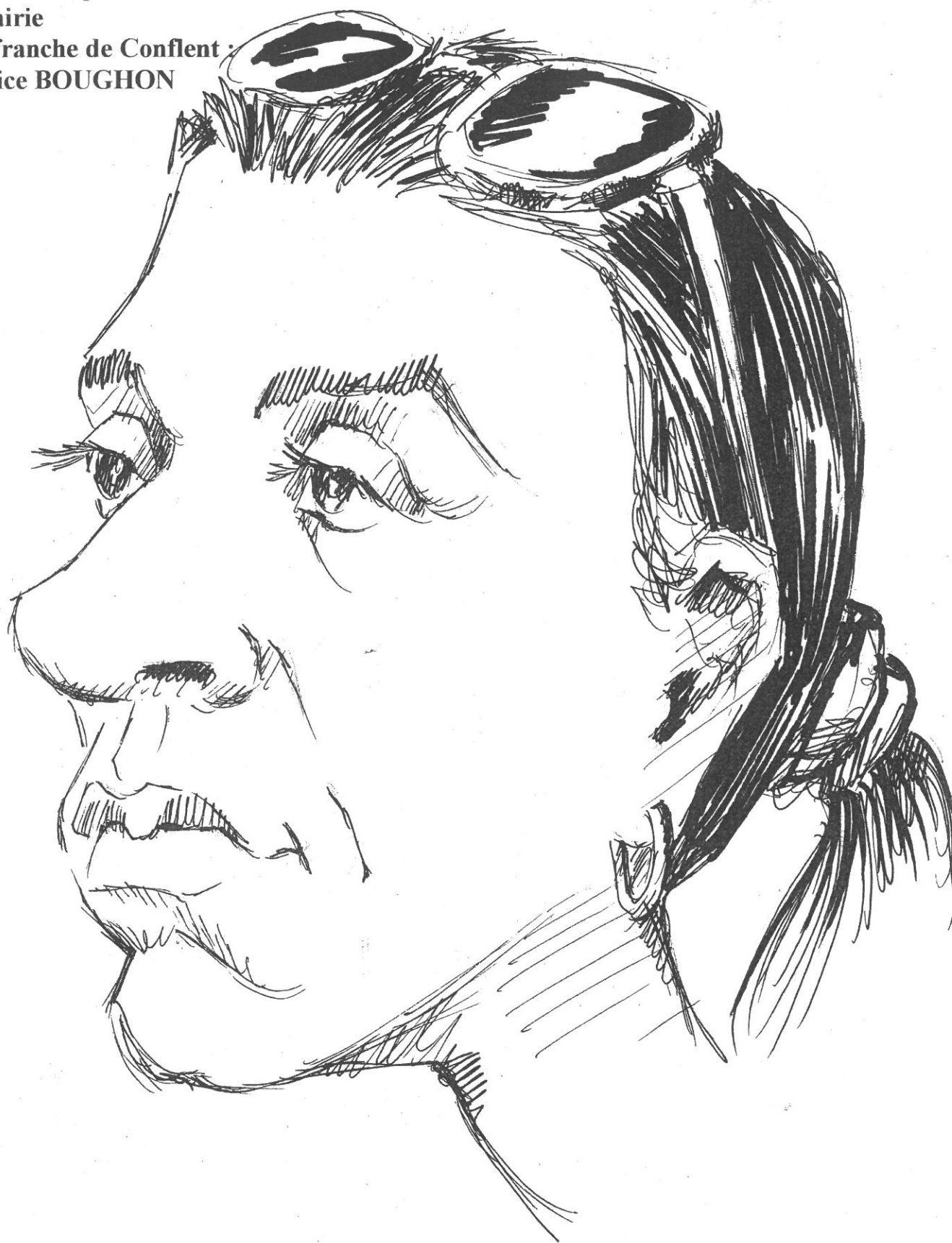
- 15h30 : démonstration de taille de pierre devant le Centre d'Initiation au Patrimoine et à l'Environnement.

- 17h : contes et légendes par les conteurs de Sahorre.

- 18h : visite commentée de Villefranche sur le thème « Le marbre et l'architecture »

Sylvie RODERE

**Le trombinoscope
de la Mairie
de Villefranche de Conflent :
2/ Béatrice BOUGHON**



C.D.
18/5/2001